Riant comme le ferait un collégien qui ne sait pas bien sa leçon.

CE QUE DIT L'ACCUSÉE

Son récit consiste à dire que Mme Coudray ne l'ayant pas reconnue, l'accueillit à son premier coup de sonnette et, la faisant asseoir, lui conta ses malheurs passés.

« C'est à ce moment que survint le facteur Bruneau, poursuit-elle. Il venait m'apporter une carte. « Ne m'appelez pas par mon nom, lui recommandai-je, Mme Coudray ne sait pas qui est chez elle ». La sexagénaire le fit entrer, lui aussi, et l'invita à boire. Elle alla chercher du vin à la cave, auquel je touchai à peine. »

Quand Bruneau partit, elle voulut le suivre, mais Mme Coudray la retint. C'est alors qu'aurait eu lieu la scène mystérieuse. Voici en quoi réside toute sa maladroite défense :

Deux individus, l'un ayant un pantalon blanc, l'autre un complet gris, seraient arrivés. « Bonjour, messieurs, leur aurait dit la sexagénaire entrez donc. » Et elle les aurait fait pénétrer dans la salle à manger. Et Gilberte ignore ce qui serait ensuite advenu.

M. le président. — Pourquoi avoir dit, au début, que vous aviez seulement vu de votre fenêtre les deux mystérieux visiteurs ?

Et l'accusée fait cette réponse puérile :

Je ne voulais pas avouer être allée chez la veuve Coudray, de peur d'être grondée par mon père.

LA COUR SE TRANSPORTE A LA MAISON DU CRIME

Le principal argument de l'accusation consistant dans les empreintes sanglantes relevées après le *crime sur les marches et l'escalier* de la veuve Coudray, empreintes qui se raccordent absolument aux semelles des pantoufles que portait Gilberte Giraulf le jour de l'assassinat, la cour a décidé, à la fin de l'audience, de se rendre, en compagnie des jurés, du ministère public, du défenseur et de l'accusée, à la demeure de la veuve Coudray.

L'accusée a continué à ne manifester aucune émotion ; la curiosité de la foule, maintenue par un service d'ordre, l'a laissée indifférente. Sa seule préoccupation était d'être jolie, sans même prêter attention aux observations du président et du procureur de la République.

Elle se sourirait dans les glaces et réparait l'ordonnance de son opulente chevelure châtain. Une larme a cependant perlé à ses yeux qui s'est vite séchée dans un sourire lorsqu'elle a aperçu son père à la fenêtre du numéro 55 de la Rampe-de-la-Tranchée, où elle demeurait.

La visite collective des *lieux du crime* n'a rien apporté de nouveau et les choses restent en l'état.

Demain réquisitoire, plaidoirie et verdict.

Pour faire chanter LEOPOLD

Un complot imaginaire. — Anarchistes d'opérette. — Une spéculation sur la peur. — Les deux maîtres chanteurs sont pincés.

Bruxelles, 19 mars. — Une tentative de chantage qui sort de la banalité courante vient d'être dirigée contre le roi Léopold et le prince Albert. Voici comment notre confrère « *La Meuse* » *raconte les faits* :

Il y a une quinzaine de jours, une lettre venant de Liège, adressée au souverain, annonçait qu'un complot anarchiste se tramait contre *Sa Majesté et le prince Albert*.

Les auteurs de la lettre, qui se dénonçaient comme étant du complot, proposaient de *livrer toutes les indications capables de faire arrêter ceux qui l'avaient ourdi et devaient le mettre à exécution dans un temps très rapproché.*

Le plan et les noms des complices seraient livrés contre versement de 25,000 francs.

L'envoyé de la famille royale porteur de la forte somme, devait se rendre à Angleur, en plein bois de Kinkempois, et déposer l'argent à un endroit indiqué

N'ayant pas reçu de réponse à cette lettre les dénonciateurs, dont le secret menaçait de leur rester pour compte, envoyèrent une seconde épître où l'on fixait le dernier délai pour recevoir l'argent ,au lieu et de la même manière qu'il avait été dit précédemment

Cette fois, le directeur général de la Sûreté mit le parquet de Liège au courant des faits. La brigade de Sûreté fut chargée d'établir une souricière dans le bois de Kinkempois.

L'heure fixée pour le dépôt de la somme était midi. Mais quelques heures avant plusieurs hommes s'en allaient mystérieusement vers les hauteurs du bois où ils se perdirent bientôt dans les massifs. Il y avait là M. Laurent, le chef de la brigade de sûreté et quelques-uns de ses hommes ,ainsi que le commissaire de police d'Angleur. A certain moment, un policier se dirigea vers un endroit du bois, déposa un pli sur le sol et s'éloigna. C'est alors qu'un individu apparut et s'en fut vivement à la place où venait d'être déposé le pli en question. Mais le personnage venait à peine de se baisser que les agents surgirent et mirent notre homme en état d'arrestation.

On vit alors un second individu, qui avait sans doute fait le guet, s'enfuir à toutes jambes, mais des agents se lancèrent à sa poursuite et ne tardèrent pas à le rejoindre. Sous bonne escorte, les deux compères, auteurs de *cette sotte machination, furent conduits* à la Maison communale d'Angleur, où ils furent gardés à vue. Quelques heures après, ayant subi un premier interrogatoire, où ils reconnurent les faits, les deux maîtres-chanteurs furent mis en fiacre et dirigés vers Liège, où ils furent écroués à la Permanence. Au matin, ils comparaissaient devant le juge d'instruction chargé de mener l'enquête de cette affaire et qui les a fait écrouer sous mandat d'arrêt à la prison Saint-Léonard.

Les auteurs de cette singulière tentative de chantage envers la famille royale sont deux journalistes de Liège, âgés de 35 et 40 ans.

La flotte anglaise

A ÉGALITE CONTRE DEUX

Londres, 19 mars. — Voici, d'après les dernières statistiques de l'Amirauté, les bases de comparaison sur lesquelles est maintenu le système de « l'égalité aux deux plus fortes flottes étrangères ».

Suivant l'usage, la statistique de l'Amirauté n'admet que les unités âgées de moins de vingt ans ; elle donne les chiffres suivants :

	Cuirassés	Croiseurs	Tonnes
Angleterre. .	52	33	1.157.300
Etats-Unis. .	23	11	492.000
France . . .	21	19	406.000
Allemagne. .	22	8	340.000
Japon. . . .	13	11	295.000

De quelque côté qu'on retourne l'addition, il y a donc, non seulement égalité, mais supériorité de la flotte britannique comparée aux diverses flottes étrangères.

D'après les déclarations faites hier à la Chambre des Lords par Lord Tweedmouth, cette supériorité va s'accroître encore par la construction de six croiseurs rapides.

Si on vient au détail des petites unités, sa supériorité est maintenue : la Grande-Bretagne, a 142 contre-torpilleurs, l'Allemagne 67, la France 26.

Quant à la flotte des eaux territoriales, qui compte actuellement 42 unités de premier rang, elle va en recevoir cinq nouvelles. Donc, de tous les points de vue, la supériorité des forces navales anglaises reste évidente.

La question du « Foyer »

Le différend entre M. Octave Mirbeau et M. Jules Claretie à propos de la représentation du « Foyer ». — Le Conseil des Ministres laisse toute latitude à M. Doumergue pour mettre un terme au conflit.

Paris, 19 mars. — Un conflit s'était élevé, depuis quelque temps, entre M. Octave Mirbeau et M. Jules Claretie, administrateur de la Comédie Française. M. Octave Mirbeau avait donné à M. Claretie une pièce « *Le Foyer* » qui avait été admise par le Comité de lecture. Puis, malgré cette admission qui donnait évidemment à M. Mirbeau le droit de compter sur la représentation de sa pièce M. Claretie vint affirmer à l'auteur dramatique que sa pièce était bien admise, mais admise à correction. Ce qui équivalait à lui dire : on jouera votre pièce à la condition qu'elle soit transformée et qu'elle ne soit plus votre pièce. M. Octave Mirbeau la trouva mauvaise et porta la question devant le ministre de l'Instruction publique en même temps que devant les tribunaux.

M. Clémenceau a saisi ce matin le Conseil des ministres de la question de la Comédie-Française.

Le président du Conseil a fait un exposé de la situation et des difficultés que M. Claretie, administrateur de la *Comédie-Française*, rencontre dans son administration en raison de son refus de représenter « Le Foyer » après l'avoir reçu et aussi en raison du procès qui va s'ensuivre.

M. Clémenceau, également, a fait part à ses collègues de l'entrevue qu'il a eue avec MM ,Doumergue, ministre de l'instruction publique, et V. Sardou, entrevue que nous avons relatée hier.

Cet exposé terminé, le ministre de l'instruction publique a montré les conséquences inattendues que pourrait avoir pour la Comédie une décision trop hâtive en ce qui concerne M. Claretie : nous voulons dire la démission obtenue sous certaines conditions ou la révocation.

L'une ou l'autre de ces mesures pourrait avoir pour résultat de mettre le successeur de l'administrateur actuel de la Comédie-Française dans l'obligation de jouer « Le Foyer ».

En effet, le départ de M. Claretie pourrait être considéré, non sans apparence de raison, comme le désaveu du refus de l'administrateur de la Comédie.

D'autre part, la représentation de la pièce de MM. Mirbeau et Natanson, si elle a lieu telle quelle (on sait qu'un académicien et un sénateur y sont peints sous un jour plutôt fâcheux), peut donner lieu à des incidents dont toute la responsabilité retomberait sur le gouvernement qui semblerait ainsi avoir adopté une manière de voir à laquelle il est opposé.

D'autre part, le ministre de l'instruction publique a fait ressortir qu'un procès étant engagé, il convenait de ne rien précipiter.

Dans ces conditions le Conseil des ministres a laissé à M. Doumergue, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, toute latitude pour régler cette question.

L'incident Barrès-Dumont

UN ECHANGE DE TEMOINS

Paris, 19 mars. — Au cours de la séance de cet après-midi, M. Maurice Barrès ayant répondu à une interruption de M. Charles Dumont : « Vous vous trompez grossièrement », M. Charles Dumont s'est considéré comme offensé et a envoyé ses témoins, MM. Maurice Berteaux et Emile Cère, à M. Maurice Barrès, qui a désigné, de son côté, pour le représenter, MM. Déroulède et Gauthier de Clagny.

Les témoins doivent avoir une entrevue dans la soirée.

Un Canard d'envergure...

La presse étrangère a accueilli avec un scepticisme bien compréhensible l'information du *Gaulois* annonçant l'intention du gouvernement français de dénoncer l'acte d'Algésiras. Le cabinet Clemenceau a fait démentir aussitôt cette nouvelle sensationnelle que d'aucuns veulent considérer comme un ballon d'essai. Voici que le *Soleil* vient renchérir et broder sur le tout.

Afin de montrer la valeur du démenti ministériel, il n'est peut-être pas sans intérêt de dire avec précision comment nous avons su, dès le 26 août 1907, que le gouvernement voulait s'emparer du Maroc.

Nous sommes trop indépendants pour ménager qui que ce soit.

Eh bien! c'est par M. Etienne et par M. Saint-Germain que nous avons appris, personnellement — oh! sans le vouloir — que le gouvernement voulait annexer le Maroc.

M. Etienne et M. Saint-Germain ont passé une saison — courte — à Evian, en août dernier, et c'est sur la promenade qui borde le lac Léman que le député et le sénateur algériens ont annoncé, dans l'intimité, que le cabinet Clemenceau voulait entreprendre la conquête du Maroc ; nous assistions à l'entretien — bien involontairement — et ni M. Etienne, ni M. Saint-Germain ne pourront nous démentir sans mentir.

L'information donnée par le *Soleil* dès le 26 août 1907, confirmée par le *Gaulois* d'hier, est donc bien la vérité vraie.

Comment, d'ailleurs, pourrait-il en être autrement?

Il faut, pour en finir, ou abandonner le Maroc ou le conquérir; nous ne pouvons pas, sans déshonneur, l'abandonner : nous devrons donc le conquérir.

Mais alors, l'Europe va intervenir pour réclamer sa part du gâteau auquel elle prétend avoir des droits, et c'est à ce moment que des complications pourront surgir, notamment du côté de l'Alemagne.

Vous verrez que le gouvernement, après avoir tiré les marrons du feu et conquis le Maroc, acceptera toutes les humiliations pour avoir la paix.

L'Allemagne veut un port là-bas : elle l'aura ; elle veut que les valeurs allemandes soient cotées à la Bourse de Paris : elles seront cotées ; Guillaume veut visiter Paris: il visitera notre capitale ; en attendant cette visite, il nous a déjà envoyé deux de ses fils.

Son tour viendra. De l'Alsace-Lorraine, — à titre de compensation, — il n'en sera même pas question.

M. Etienne sait sans doute à quoi s'en tenir sur tous ces points, lui qui, peu de temps avant d'annoncer — imprudemment, le bavard! — à Evan, que la République se disposait à faire main basse sur le Maroc, s'était rendu en Allemagne où, si nous ne nous trompons, il banqueta *patriotiquement* avec Guillaume III!

En revanche, avec la conquête du Maroc, grâce à notre or et au sang de nos soldats, toute une bande de financiers cosmopolites va se ruer à la curée des affaires et s'enrichir à qui mieux mieux.

Informations
RÉGIONALES

UN OUVRIER TUÉ par la chûte d'une brique A LILLE

Une chèvre bascule. — Sous une pluie de briques, les ouvriers fuient. — Un maçon a le crâne fracturé par l'une d'elles. — Deux familles en deuil.

Au martyrologe de la classe ouvrière vient s'inscrire une nouvelle victime.

Un ouvrier maçon, sur le point de se marier, nous a-t-on dit, a été tué hier dans les circonstances suivantes.

Dans une maison en construction, 96, rue de Paris, de nombreux ouvriers : maçons, charpentiers et menuisiers sont actuellement occupés.

Jeudi matin, vers 11 heures et demie, des menuisiers, au service de M. Despinoy, rue Virginie Ghesquière, travaillaient à l'immeuble situé au fond de la cour. Ces ouvriers étaient occupés à la pose de châssis, au 3e étage.

Pour hisser ces châssis jusqu'à eux, ils avaient dressé contre la façade une chèvre de fortune, c'est-à-dire un madrier supportant une poulie.

A l'heure que nous indiquons plus haut, deux menuisiers actionnaient le câble montant les châssis.

Dessus se trouvait alors une équipe de maçons, composée de MM. Albert Herbant, 45 ans, demeurant 15, rue des Girondins, à Fives ; Henri Dromont, 36 ans, rue de Poids, 35 ; Henri Cochin, 34 ans, rue des Etaques, 1 ; Eugène Pollet, 30 ans, rue Malpart, 31 et Charles Calliéret, 29 ans, rue des Etaques, 49.

Soudain, alors que les châssis atteignaient le 3e étage la chèvre bascula et heurta des briques qui tombèrent dans le vide.

Au craquement des bois, aux cris des menuisiers, les maçons qui se tenaient en bas s'empressèrent de fuir pour échapper à la pluie de matériaux qui avec bruit vint s'abattre sur le sol.

Malheureusement, dans ce mouvement de retraite, le dernier, Calliéret, fut atteint à la tête par une brique.

Comme une masse, sans pousser un cri, *le maçon s'abattit à terre.*

A la chute de leur camarade, les ouvriers accoururent à son secours.

Le malheureux, toujours inanimé et portant au côté droit de la tête une blessure par laquelle le sang s'échappait en un mince filet, fut relevé avec d'infinies précautions et porté dans une pharmacie voisine.

Informé de l'accident, l'agent Mathon qui était accouru sur les lieux, s'empressa d'aller quérir un médecin.

Peu après, deux docteurs arrivaient pour prodiguer leur soins au blessé. Ils ne purent que constater le décès, occasionné par une fracture du crâne.

La mort brutale avait accompli son œuvre néfaste et ajoutait un nom de plus à la longue liste des victimes du travail.

M. Ponnavoy, commissaire de police, faisant l'intérim du 1e arrondissement, avisé de ce tragique accident fit immédiatement, avec toutes les précautions usitées en semblables circonstances, prévenir la famille du malheureux, qui aussitôt demanda que le corps de leur fils fut ramené à leur domicile.

Après avoir procédé aux constatations d'usage le magistrat fit droit à la requête légitime des parents de l'infortuné maçon qui fut transporté rue des Etaques.

Comme nous l'avons dit plus haut, la victime était sur le point de se marier avec une jeune fille habitant rue des Etaques.

L'enquête ouverte sur ce pénible accident en établira les responsabilités.

LE SUICIDE DU PORTEL

IDENTITE ETABLIE

L'identité du vieillard trouvé noyé dans les circonstances que nous avons relatées a été établie hier.

Le neveu du suicidé s'est présenté au poste de police pour signaler la disparition de son oncle. Au signalement que lui donnèrent les agents, il reconnut aussitôt son parent pour être le mystérieux noyé du port.

C'est un nommé Caillard ancien gardien de phare, demeurant rue Henriville.

On ignore les raisons qui ont déterminé Caillard à se donner la mort.

ACCIDENT MORTEL AUX MINES DE NŒUX

UN MINEUR ASPHYXIE PAR DES GAZ DELETERES

Un accident déplorable s'est produit, hier matin, à la *fosse numéro* 6 des mines de Nœux.

Un ouvrier âgé d'environ quarante ans, Jules Briche, travaillant au fond de la fosse *numéro* 6 a été asphyxié par « le mauvais air » dans un montage où il se rendait pour prendre du matériel.

Quand on retrouva le malheureux ouvrier, il avait cessé de vivre.

Briche qui habitait Beuvry, a été transporté à son domicile. Il laisse une veuve avec cinq enfants.

DRAMATIQUE SUICIDE A DOUAI

Découverte d'un cadavre étendu sur le dos. — Les constatations de la police. — Le désespéré est un comptable habitant Paris.

Mercredi, vers huit heures du soir, M. Wauquier, demeurant à Lambres-lez-Douai, regagnait son domicile en longeant le chemin d'En-Bas, lorsqu'il aperçut au bord de l'allée conduisant au « Château Flachy », occupé par M. Delemer-Dupuis, de Douai, un homme étendu sur le dos et ne donnant plus signe de vie.

A la lueur d'une allumette, il constata avec stupeur que dans la main droite cet homme tenait encore un revolver, et que de la tempe s'échappait un filet de sang.

Sans aucun doute, il s'agissait d'un suicide.

Aussitôt le brave ouvrier prévint les habitants des maisons voisines.

Plusieurs personnes arrivèrent et l'une d'elles, M. Goudaillier, courut prévenir la police de Douai, qui arriva aussitôt.

Après les constatations d'usage, le commissaire réquisitionna une voiture pour conduire à la morgue de Douai, le désespéré très correctement vêtu mais que personne ne reconnaissait.

Dans ses poches, outre une montre en or, un trousseau de clefs de sûreté et un portemonnaie contenant une quarantaine de francs on trouva un portefeuille et une carte d'électeur, au nom de M. Edmond Letierce, né en 1864, comptable, demeurant à Paris, rue des Filles du Calvaire, 20.

M. le commissaire de police fit alors prévenir son collègue du troisième arrondissement de Paris et la famille du désespéré.

Avant même qu'au commissariat de Douai on eut reçu la réponse, on apprenait que la famille avait écrit au parquet de Douai, en l'informant des intentions du comptable, qui dans une lettre, avait annoncé son intention de venir se suicider à Douai.

Enfin, dans la soirée de jeudi, un télégramme annonçait pour vendredi, dans la matinée, l'arrivée des parents, ce qui permettra peut-être de faire la lumière sur les motifs qui ont pu amener Edmond Letierce à se donner la mort.

Suicide d'un vieillard A SIN-LE-NOBLE

Un sexagénaire se coupe la gorge, avec un couteau et meurt à l'hôpital de Douai.

Mercredi soir, M. Louis Averland, 62 ans, demeurant à Douai, rue de Paris, 77, se trouvait chez sa fille, Mme Bailleux, demeurant rue de Douai, à Sin-le-Noble.

A un moment donné, il se rendit dans les cabinets.

Au bout d'un certain temps, Mme Bailleux inquiète de ne pas le voir revenir, s'y rendit à son tour.

Ce fut le cas de son épouvante quand elle vit son père étendu sur le sol, la gorge ouverte, d'où le sang s'échappait en abondance.

A côté du corps, était un couteau de poche maculé de sang, dont il s'était servi pour se faire cette terrible blessure.

Aux cris poussés par la femme affolée, des voisins accoururent et donnèrent les soins les plus empressés au malheureux, qui râlait, tandis qu'on allait chercher le docteur Dupas, qui aussitôt son arrivée, ordonna le transfert immédiat du vieillard à l'Hôtel-Dieu de Douai.

A dix heures et demie du soir, le sexagénaire arrivait à l'Hôpital, où, malgré les soins les plus empressés qui lui furent prodigués, il expirait quelques minutes plus tard.

De l'enquête faite par la gendarmerie, il résulte que depuis quelque temps, M. Averlan, qui souffrait d'une maladie incurable, avait manifesté son intention d'en finir avec la vie.

CHUTE MORTELLE à Roubaix

UNE FEMME TOMBE DANS L'ESCALIER DE LA CAVE ET SE TUE. — SA CHUTE SERAIT DUE A UNE CONGESTION

Un bien triste spectacle attendait les deux jeunes filles de M. Vandensboosche, débitant rue Montgolfier, en revenant du concert donné mercredi soir, à la Coopérative « La Paix ».

Pendant leur absence, leur mère était morte subitement, frappée d'une congestion ou victime d'un accident, suite peut-être de cette congestion, constatée par le docteur.

Il était 11 heures, environ, lorsqu'elles quittèrent la salle où se donnait le concert. Parties de bonne heure, elles devaient manger en rentrant et leur mère les avait assuré que tout serait prêt.

Quelle ne fut pas leur surprise de ne rien trouver. Elles montèrent au premier étage, frappèrent à la porte de leur père qu'elles réveillèrent et s'enquirent de leur mère.

— Elle doit être couchée, répondit tranquillement.

Mme Vandensboosche n'était pas couchée. Son mari et ses jeunes filles, justement intrigués, se mirent à sa recherche et finirent par la trouver complètement inanimée et déjà froide, au bas de l'escalier de la cave. Autour d'elle gisaient plusieurs cruches brisées.

On s'empressa de la transporter sur un lit et on chercha à la ramener à la vie. Tout fut inutile la mort avait fait son œuvre et le docteur appelé en toute hâte ne put que constater le décès.

Voici comment on doit expliquer la mort de Mme Vandensboosche.

Désireuse de tenir la promesse faite à ses filles, elle avait ouvert la porte de la cave pour prendre des œufs dans une corbeille placée sur une planche.

A ce moment elle fut prise d'étourdissement ou frappée de congestion et tomba.

Son mari, qui dormait dans la cuisine, assis sur une chaise, n'entendit rien et ne s'est réveillant que sa femme était montée se coucher. Il monta à son tour et se rendormit....

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

LA GUERRE au Maroc

LE PROGRES DE LA PACIFICATION A L'OUEST. — LE CALME A L'EST.

Paris, 19 mars. — Un télégramme de l'amiral Philibert en date de Casablanca 19 mars, midi, annonce que le *Friand* doit débarquer El-Mokri à Casablanca, la barre de Rabat étant impraticable.

La *situation* est calme partout.

A Mazaghan, les Marocains constatent la défaite de Moulay-Hafid et parlent de sa soumission.

Le caïd Zayant n'a pas quitté son territoire. A la tête de sa méhalla, moins importante qu'on ne l'avait dit, il pense à marcher.

A la frontière algéro-marocaine

LES MAROCAINS DANS L'EXPECTATIVE

Oran, 19 mars. — Un télégramme du général commandant le 19e corps indique que la harka n'a pas déplacé son camp. Elle comprenait 1500 combattants environ, dont 300 cavaliers.

Ces renseignements proviennent du cheik d'Aïn-Chair, qui revient du Haut-Suir, et un émissaire arrivé aujourd'hui à Taïzaza, venant du camp de la Harka, confirme ces renseignements.

On assure qu'avec cet effectif restreint, la harka ne peut commencer aucune attaque.

On annonce qu'elle attend de nouveaux contingents, mais son organisation défensive sera très longue, si même elle aboutit jamais.

Le groupe radical-socialiste et le gouvernement

IL N'Y A PAS EU DE DECLARATION DE GUERRE, ASSURE M. DUBIEF

Paris, 19 mars. — La discussion commencée hier au sein du groupe radical-socialiste s'est continuée aujourd'hui dans les couloirs de la Chambre. M. Dubief a protesté d'abord contre l'intention qu'on avait prêtée au groupe d'avoir fait hier une déclaration de guerre au cabinet.

« Les résolutions du groupe n'ont pas eu, a-t-il dit, un caractère aussi agressif. Le groupe a voulu seulement, par elles, signifier au gouvernement les regrets et les désirs d'une grande fraction de la majorité se réservant de prendre, si satisfaction lui était refusée, telle détermination qu'il jugerait opportune. »

M. Pelletan est venu, lui aussi, apporter ses doléances dans les couloirs. M. Pelletan s'est plaint avec quelque amertume que la presse n'ait pas fait mention du discours qu'il prononça hier devant son groupe sur l'impôt sur le revenu.

Il attache une certaine importance à ce discours où il fit un chaleureux appel à la discipline du parti républicain pour le vote aussi rapide et aussi intégral que possible du projet ministériel.

M. Pelletan a ensuite raillé spirituellement la maladie qui empêche M. Boudenoot de corriger les épreuves de son rapport au Sénat, et le ministère a eu sa large part sur cette question et sur plusieurs autres dans les attaques de l'ancien ministre de la marine, qui se défend énergiquement d'aspirer à un *portefeuille quelconque.*

Terrible rencontre de cyclistes

UN MORT. — UN BLESSE

Rouen, 19 mars. — Hier soir, un coureur cycliste nommé Champeaux, s'entraînait sur la route de Breteuil, arrondissement d'Evreux, en compagnie de deux amis; les 3 cyclistes allaient à une vive allure lorsque tout à coup ils aperçurent venant sur eux M. Crière, maire de Chesne, qui était également à bicyclette.

A la suite de circonstances encore inexpliquées, Champeaux renversa M. Crière, qui *fut précipité sur un piéton*, M. Philibert, âgé de 62 ans. Le vieillard, violemment projeté à terre, est mort sur le coup. Un autre piéton, M. Gallais, qui avait également roulé sur le sol, a été relevé dans un triste état.

M. Crière n'a eu aucune blessure.

Une enquête est ouverte.

Explosion dans une fabrique

TROIS VICTIMES

Bruxelles, 19 mars. — Une explosion a eu lieu aujourd'hui dans une fabrique de pansements antiseptiques à Hal ; la toiture du bâtiment a été enlevée ; un incendie s'est déclaré.

La concierge a été retrouvée carbonisée ; son mari et une ouvrière ont été asphyxiés.

HORRIBLE CRIME d'un soldat-satyre

APRES AVOIR ESSAYE DE VIOLER UNE VIEILLE PAYSANNE, IL SE JETTE SUR LA FEMME DE SON SERGENT ET TENTE DE LA TUER PARCE QU'ELLE RESISTE

Paris, 19 mars. — Un soldat du 146e de ligne vient de se rendre coupable d'une tentative de viol et de meurtre commise dans des conditions particulièrement dramatiques. Voici dans quelles circonstances le misérable a accompli son double forfait :

Vers trois heures de l'après-midi, Mme Collin, femme d'un sergent du 79e d'infanterie, allaitait son enfant, lorsqu'un soldat surgit de derrière la maison ; il adressa quelques propositions malhonnêtes à la jeune femme, qui les repoussa avec indignation ; le bandit la coucha aussitôt en joue et fit feu presque à bout portant. La charge à blanc fracassa la mâchoire de Mme Collin, qui s'enfuit en poussant des cris de douleur.

Son agresseur la poursuivit avec une sauvagerie inouïe et la frappa de plusieurs coups de crosse sur la tête, puis disparut.

La blessée réussit à se relever et à se réfugier chez le commandant Parent, du 156e, qui habite à proximité.

Sa mâchoire était entièrement fracassée ; plus une seule dent n'y adhérait.

Mme Collin reçut des soins empressés de la commandante, qui prévint un docteur. Celui-ci constata que l'état de la blessée était extrêmement grave et ordonna son transport immédiat à l'hôpital.

Par signes et au moyen d'un crayon, la victime put donner le signalement de son *agresseur Le lieutenant Forges, du 146e*, mis au courant du drame, vint déclarer alors qu'il avait aperçu, se dissimulant derrière une haie voisine du lieu de l'attentat, un soldat de son régiment, qu'il désigna.

Le colonel Saint-Etienne a fait, de son côté, examiner le fusil du soldat désigné ; l'âme du canon portait encore des traces de poudre et la crosse était tachée de sang. On ne pouvait donc plus conserver de doutes sur la culpabilité du misérable.

Une confrontation eut lieu, et le soldat, après s'être coupé à plusieurs reprises, finit par avouer.

On le conduisit aussitôt en cellule.

C'est un nommé Carrimantron Louis, originaire de Paris. Il a déjà été condamné avant son incorporation à 4 mois de prison, 100 francs d'amende et 5 ans d'interdiction de séjour pour vagabondage spécial.

Comme nous le disons plus haut, c'est à la suite du refus de Mme Collin de se prêter à sa lubricité que Carrimantron a voulu la tuer ; il s'était déjà, quelques heures auparavant, livré à une tentative de viol sur la personne d'une vieille femme de Dommartin, qui cueillait des salades dans un champ. L'arrivée de paysans avait pu par bonheur dégager la pauvre veille des mains de la brute.

EN RUSSIE

LES CRÉDITS MARITIMES ET LA DOUMA

Le comité de défense nationale refuse les crédits pour la reconstitution de la flotte

Pétersbourg, 19 mars. — Le comité de la défense nationale de la Douma et la sous-commission du *budget ont rejeté par 19 voix* contre 14 les crédits pour les nouveaux cuirassés et ont approuvé les crédits pour les nouveaux torpilleurs, les sous-marins et le bassin flottant.

Les crédits prévus pour les navires en construction et pour leur armement ont été approuvés.

Les commissions sont d'avis qu'une reconstitution rationnelle de la marine n'est possible que si le ministère de la marine est complètement réorganisé et si le programme naval russe pour les prochaines années est déterminée par le Parlement.

Le *Novoié Vrémia* publie un article du frère de M. Stolypine disant que la journée d'hier marquera une date douloureuse dans l'histoire de la Russie.

M. Stolypine déclare que cette opposition ne peut subsister sans qu'il en résulte des conséquences fatales.

Les autres journaux, notamment la *Rouss*, le *Slovo*, la *Rietch* et la *Gazette de la Bourse*, se prononcent pour le rejet des crédits. Ils font remarquer que depuis Tsou-Sima, aucune réforme n'a eu lieu dans la marine. Ni les représentants de la nation, ni ceux de la marine elle-même, déclarent-ils, ne peuvent partager l'optimisme de M. Stolypine. Il faudra une explication de la mystérieuse déclaration : « La réforme que vise le tsar n'est pas même une question de mois, mais peut-être seulement de semaines », avant que le pays accorde au gouvernement les sommes et la confiance réclamées par M. Stolypine.

Le *Slovo* déclare que la législation intérieure d'un pays appauvri relèverait bien davantage le prestige de la Russie qu'une dépense de plusieurs centaines de millions pour sa flotte et les chemins de fer de l'Extrême-Orient.

Les gagnants des gros lots

Les 150,000 francs

Bordeaux, 19 mars. — Le gagnant du lot de 150,000 francs de la Loterie de Carcassonne est un nommé Jean Coustès, âgé de 26 ans, originaire de la région.

Ses parents sont des cultivateurs peu aisés et chargés de famille.

Il y a un mois, Coustès, sans ressources et sans emploi, était revenu d'Espagne pour demander du travail ; il fut embauché à Auch par M. Ducom, boulanger.

Pour acheter la bienheureuse pochette, il fut obligé d'emprunter une partie de l'argent nécessaire à la servante de la boulangerie.

Ce matin, M. Coustès apprit par les journaux l'excellente nouvelle ; son impression fut telle que pendant une partie de la journée il demeura silencieux et comme hébété. Ce n'est que vers le soir qu'il se décida à aller déposer son billet chez Me Mir, notaire, qui, après renseignements pris, a pu lui confirmer l'heureuse nouvelle.

Les 100.000 francs

Les bienfaits de la coopération

Troyes, 19 mars. — Le lot de 100,000 fr de la loterie d'Amiens a été acheté par sept commis d'un négociant de Troyes, qui avaient acheté un billet en commun.

La dévolution des biens ecclésiastiques

Le rapport de M. Maxime Lecomte

Paris, 19 mars. — La commission sénatoriale de la séparation des églises et de l'Etat s'est réunie sous la présidence de M. Vallé.

M. Maxime Lecomte a lu son rapport sur le projet relatif à la dévolution des biens d'église, qui a été approuvé. On sait qu'il conclut à l'adoption du projet tel qu'il a été voté par la Chambre.

Ce rapport se divise en trois parties. La première est un préambule qui fait l'historique de la question. La deuxième concerne les dispositions interprétatives des lois antérieures. La troisième a trait à l'examen des dispositions nouvelles introduites dans le projet de loi.

EN RUSSIE

La défense de Port-Arthur

UN ORDRE DU JOUR DU TSAR

Saint-Pétersbourg, 19 mars. — Le tsar vient d'adresser à l'armée et à la flotte l'ordre du jour suivant :

La belle défense de Port-Arthur, dont l'héroïque garnison a rempli le monde entier d'admiration, a été brusquement interrompue par une honteuse capitulation.

Le Conseil de guerre auquel était échu le devoir de flétrir les coupables a, en même temps, rétabli la vérité dans tout son éclat, en ce qui concerne les inoubliables faits d'armes des héroïques défenseurs de Port-Arthur.

Grâce à votre bravoure, à votre abnégation, à la fidélité que vous avez montrée dans la défense de nos territoires d'Extrême-Orient, vous avez acquis une gloire immortelle et ajouté une nouvelle page aux annales héroïques des guerriers russes.

La Russie reconnaissante est fière de vous. Elle n'oubliera jamais vos hauts faits, de même que vous n'avez pas oublié vos devoirs envers elle.

Signé : NICOLAS.

Troubles agraires

Saint-Pétersbourg, 19 mars. — Des troubles agraires ont éclaté dans la région de Volga. Dans les environs de Saratif des conflits sanglants ont eu lieu entre des paysans et la police rurale.

Nouveau duel entre généraux

Saint-Pétersbourg 19 mars. — D'après le « Rouss , le bruit court que le ministre de la guerre aurait autorisé un duel entre le général Stœssel et l'amiral Nébotagoff.

Le lieu de la rencontre serait la forteresse Pierre-et-Paul.

UN COMPLOT TERRORISTE

UNE ASSOCIATION D'ETUDIANTES. — IMPORTANTE SAISIE D'EXPLOSIFS.

Moscou, 19 mars. — Un télégramme de Voronège annonce que la police a arrêté un *certain nombre de jeunes gens et de jeunes filles inculpés d'association avec le parti révolutionnaire.*

Une perquisition dans la chambre de deux jeunes garçons a amené la découverte de 8 bombes chargées avec un puissant explosif et de 12 bombes non chargées, ainsi que d'une quantité d'explosifs, de livres séditieux et de documents portant le sceau de l'organisation révolutionnaire locale.

L'une des jeunes filles venait précisément d'entrer au collège. Les autres prisonniers sont étudiants à l'Ecole de Médecine.

Plusieurs autres jeunes gens sont inculpés dans le complot.